

Fil conducteur de transport

Attention



Une réglementation modifiée pour le transport transfrontalier de véhicules d'Allemagne et d'Autriche vers un autre pays de l'UE est entrée en vigueur le 05.09.16. Vous trouverez ci-après la liste de tous les points à prendre en compte dans la nouvelle réglementation.

Merci d'exécuter les points 1 à 5 quand :

- vous avez acheté un ou plusieurs véhicules aux enchères en Autriche ou en Allemagne,
- vous désirez transporter ce véhicule vers un autre pays de l'UE,
- vous êtes déjà en possession de la facture du véhicule et
- vous désirez que la TVA imposée vous soit remboursée.

1. Rendez-vous sur le site Web [autobid.de](http://www.autobid.de) et cliquez sur « De l'Allemagne ou l'Autriche vers un autre pays de l'UE » dans le point de menu « Service » > « Transports de véhicules » ou sur l'URL: <http://www.autobid.de/index.php?id=393>
2. Choisissez un ou plusieurs partenaires dans la liste des entreprises de transport en partant de la destination du transport et contactez-les en utilisant le lien indiqué dans liste ou leur adresse électronique.
3. Chargez le partenaire que vous avez choisi dans la liste du transport de votre véhicule.
4. Dès que le véhicule arrive à destination, merci de veiller à ce que tous les papiers nécessaires au remboursement de la TVA soient établis, cela comprend la lettre de voiture (CMR) intégralement remplie ainsi que l'attestation des « Umsatzsteuerzwecke (objectifs finaux de TVA, ce document se trouve dans le centre de téléchargement au point de menu Service)
5. Merci de faire une copie des papiers et de les envoyer par courriel à clearingstelle@auktion-markt.de
6. Si les documents reçus par courriel sont confirmés corrects, merci de nous retourner l'original de la confirmation par la poste.